

EUROPE ÉCOLOGIE

Donnons vie à l'Europe.

La politique de non-discrimination de l'Union européenne

DES CHIFFRES

- La perception d'une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle est le plus largement exprimée en Italie (73%) et à Chypre (72%), et le plus rarement en Estonie (26%) et au Danemark (27%).

NOS PROPOSITIONS

- Créer un outil statistique pour mesurer les discriminations et permettre de rendre visible l'invisible.
- Adopter une charte européenne du droit des femmes fondée sur la clause de « l'Européenne la plus favorisée », en luttant contre les discriminations et violences faites aux femmes.
- Lutter contre l'homophobie dans les mondes du sport, de l'école et du travail, par une sensibilisation accrue.

L'EXTENSION DU CADRE JURIDIQUE

- Avant 2000, la législation de l'Union européenne en matière de non-discrimination s'appliquait exclusivement aux domaines de l'emploi et de la sécurité sociale. Elle prohibait uniquement la discrimination fondée sur le sexe.
- Au cours des années 1990, des groupes de la société civile ont exercé d'importantes pressions afin que l'interdiction de la discrimination soit étendue à d'autres motifs : l'âge, le handicap, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle et les convictions religieuses.
- Le cadre juridique de l'Union en matière de lutte contre les discriminations a été instauré en 2000 et prévoit 3 directives sur l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique, sur le marché du travail et en dehors de celui-ci.
- Toutes les discriminations fondées sur la nationalité sont interdites par les traités. Le droit de non-discrimination est aussi renforcé par la Charte des droits fondamentaux.

LES ACTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

- L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) fournit des conseils d'experts. Elle aide également les institutions et les États membres dans la mise en œuvre de la législation de l'Union sur la lutte contre les discriminations.
- La Commission européenne prend des mesures visant à :
 - améliorer les connaissances en matière de discrimination en sensibilisant les citoyens,
 - soutenir les acteurs intermédiaires tels que les ONG,
 - soutenir l'élaboration de politiques d'égalité à l'échelon national, et encourager l'échange de bonnes pratiques.

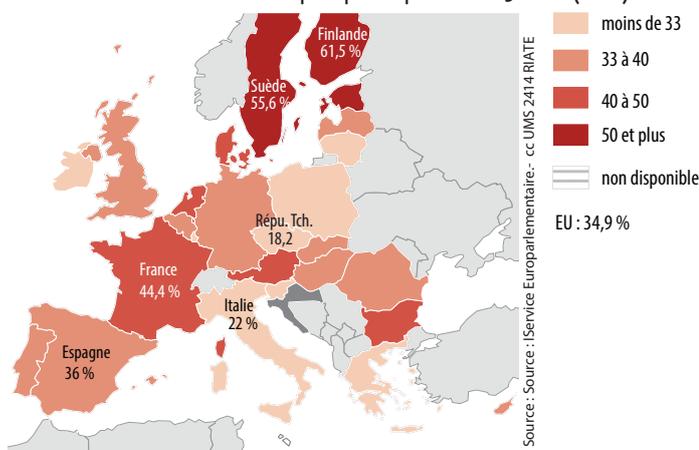
L'orientation sexuelle

En 2014 a été adopté le « rapport Lunacek », initiative de la députée autrichienne écologiste Ulrike Lunacek. Il propose une feuille de route contre l'homophobie et les discriminations liées à l'orientation sexuelle. Ce vote a donné lieu à une intense campagne de désinformation menée par les lobbies chrétiens conservateurs, campagne largement relayée par le Parti Populaire Européen.

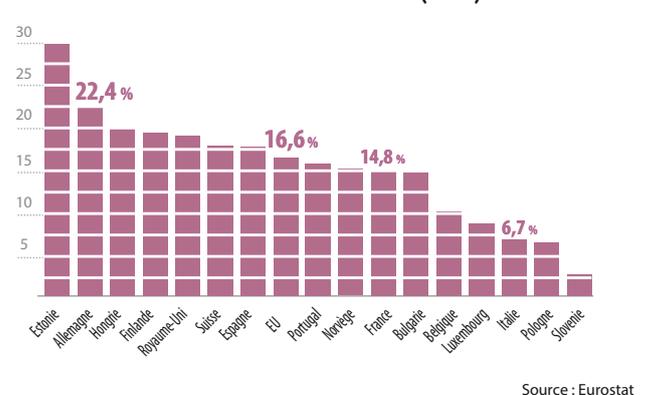
Les Roms

En 2011, l'Union européenne a adopté un cadre incitant les États à mieux intégrer les Roms. La Commission constate que des progrès restent à faire concernant la participation des organisations de la société civile, l'adoption de méthodes rigoureuses de suivi et l'allocation d'un budget suffisant.

Part des femmes au Parlement européen pour la période 2009-2014 (en %)



Ecart de salaire moyen entre des employé-e-s homme et femme en 2012 (en %)



Votez pour l'Europe de la diversité et de l'égalité ! Votez Europe Ecologie !